



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par
Matthieu BOURDET
Tél. : + 33 5 61 55 66 06
daji.elections@univ-tlse3.fr



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

Décision portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des usagers au conseil de la faculté de santé – scrutin du 19 mars 2024.

Décision n° 2024-OR-168

LA PRÉSIDENTE

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu** les statuts de l'université Toulouse III - Paul Sabatier ;
- Vu** les statuts de la faculté de santé ;
- Vu** la délibération 2021/10-CA-090 en date du 25 octobre 2021 portant création de la faculté de santé et adoption de ses statuts ;
- Vu** la délibération 2024/01-CA-059, en date du 15 janvier 2024 portant la professeure Odile RAUZY à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif réuni le 1 février 2024 ;
- Vu** la décision n° 2024-OR-124 portant organisation de l'élection des représentants des usagers au conseil de la faculté de santé.

DECIDE

Article 1 : Déclaration de recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des usagers au conseil de la faculté de santé.

Après s'être assuré de la régularité des candidatures et du consentement des candidats, avoir constaté le dépôt avant l'expiration du délai et contrôlé les pièces jointes, les candidatures suivantes sont déclarées recevables :

Collège usagers

Construisons la santé de demain :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| 1. BESCH-CARRIERE Julien | 9. FELIX Paul |
| 2. DE BOISSEZON Blanche | 10. NEU-FABER Camille |
| 3. PANATIER Olivier | 11. MARRERO MARDONE Jose Esteban |
| 4. DORE Eva | 12. DEPORTE Natacha |
| 5. PELISSOU Enzo | 13. JEHLE Yohann |
| 6. DOLE Mia | 14. ROCHELLE Jeanne |
| 7. SONGUE KINGUE Paul Junior | 15. DELGADO Tom |
| 8. TRIBES Mallaury | 16. LE GOAEC Camille |

Article 2 : Recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE).

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE devront être introduits devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse cedex, au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE ou, en l'absence de décision explicite de la CCOE à compter de l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine de la CCOE.

Article 3 : Exécution

La présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Publicité

La présente décision est affichée au bâtiment de l'administration centrale, sur les sites des départements de médecine, de chirurgie dentaire et de sciences pharmaceutiques, en particulier sur les lieux de vote. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université. Elle sera transmise à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 07 mars 2024,
La présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles
REJEK Adeline

